

DATE DE LA CONVOCATION

07/03/2024

NOMBRES DE CONSEILLERS

En exercice 14

Présents 9

Votants 12

DELIBERATION N°2024-29

FINANCES

BUDGET PRINCIPAL

**RENOUVELLEMENT ET
DIMINUTION DE LA
LIGNE DE TRESORERIE**

Séance du 13 MARS 2024

Membres élus : 15 en fonction : 14 présents : 9

Sous la Présidence de Monsieur Jean-Louis DEMOIS, Maire

Membres présents :

Monsieur David BARAIZE, Monsieur Mickaël BRETON, Madame Ophélie COSTA, Madame Sylvie DOUBLE, Madame Cécile HUET, Monsieur Léo PINETON DE CHAMBRUN, Monsieur Eric SINTES, Madame Marie-Claire SACHET- Conseillers municipaux.

Membres absents excusés et/ou ayant donné pouvoir:

Madame Florence DEVAUX

Madame Cécile GUILBERT donne pouvoir à M. David BARAIZE

Madame Victoire JONCHERAY donne pouvoir à Madame Cécile HUET

Monsieur Julien MALARDENTI

Madame Virginie MARZIN donne pouvoir à Madame Ophélie COSTA

Secrétaire de séance : Madame Sylvie DOUBLE

Objet : Finances – Renouvellement et diminution de la ligne de trésorerie

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le besoin prévisionnel de trésorerie de l'année 2024 ;

VU la proposition faite par le Crédit agricole ;

CONSIDERANT que les crédits de trésorerie, consentis par des établissements bancaires, ne concourent pas à l'équilibre du budget mais à celui de sa trésorerie,

Le Conseil municipal :

✓ **DECIDE** de demander à la Caisse Régionale du Crédit agricole Mutuel de l'Anjou et du Maine, l'attribution d'une ouverture de crédit dans la limite de 250 000 €, aux conditions suivantes :

- Montant : 250 000 €
- Durée : 12 mois
- Taux variable : Euribor 3 mois moyenné +0.30

Index de février 2024 = +3,923 %, flooré à 0

- Prélèvement des intérêts Trimestriellement et à terme échu par le principe du débit d'office

DATE DE LA CONVOCATION

07/03/2023

NOMBRES DE CONSEILLERS

En exercice 15

Présents 09

Votants 12

DELIBERATION N°2024-29**FINANCES****BUDGET PRINCIPAL****RENOUVELLEMENT ET****DIMINUTION DE LA**
LIGNE DE TRESORERIE

- Commission d'engagement : 0,15% (prélèvement à la mise en place de la ligne de trésorerie)
- Frais de dossier : Néant
- Déblocage de fonds : par le principe du crédit d'office
- Calcul des intérêts : **sur 365 jours**

- ✓ **PREND** l'engagement, au nom de la commune, d'inscrire en priorité chaque année en dépenses obligatoires au budget les sommes nécessaires au remboursement des échéances ;
- ✓ **PREND** l'engagement, pendant toute la durée du prêt, de créer et de mettre en recouvrement, en tant que de besoin, les impositions nécessaires au remboursement des échéances.
- ✓ **CONFERE** à Monsieur le Maire ou un de ses adjoints, toutes délégations utiles pour la réalisation de l'emprunt, la signature du contrat de prêt à passer avec l'établissement prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré approuve la délibération à l'unanimité.

Fait à Écuillé, le 13 mars 2024.

Extrait certifié conforme,

Le Maire,

J-L. DEMOIS.

